

**Mémoire en science politique[BR]- Travail écrit : "Le rôle de la Cour pénale internationale sur la scène internationale à la lumière du procès Gbagbo L'influence de la CPI dans un monde multiculturel"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture**

**Auteur :** Petit, Louis

**Promoteur(s) :** Kabamba, Bob

**Faculté :** Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

**Diplôme :** Master en sciences politiques, orientation générale

**Année académique :** 2018-2019

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/6830>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

## Travail de fin d'études : errata

### **Le rôle de la Cour pénale internationale sur la scène internationale à la lumière du procès Gbagbo**

- Page 5, ligne 8, au lieu de « Mission des Nations-Unies » lire « Mission des Nations unies ».
- Page 5, ligne 11, au lieu de « Organisations des Nations Unies » lire « Organisation des Nations unies ».
- Page 12, ligne 12, au lieu de « intérêts matériel » lire « intérêts matériels ».
- Page 12, ligne 22, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 13, ligne 15, ponctuation ; ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 15, ligne 3, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 15, ligne 6, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 15, ligne 11, au lieu de « l'Etat » lire « l'État ».
- Page 15, ligne 16, au lieu de « l'Etat » lire « l'État ».
- Page 15, ligne 19, au lieu de « lows politics » lire « low politics ».
- Page 15, ligne 22, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 16, ligne 2, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 16, ligne 6, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 16, ligne 10, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 16, ligne 21, au lieu de « B.Buzan » lire « B. Buzan ».
- Page 17, ligne 11, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 17, ligne 12, au lieu de « c'est à cette menace sécuritaire élargie à laquelle doit faire face la France » lire « c'est à cette menace sécuritaire élargie que la France doit faire face ».
- Page 17, ligne 15, au lieu de « investissement directs » lire « investissements directs ».
- Page 21, ligne 9, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.

- Page 22, ligne 22, au lieu de « au premiers rangs africains » lire « aux tout premiers rangs africains ».
- Page 23, ligne 15, au lieu de « si l'on se réfère l'accord » lire « si l'on se réfère à l'accord ».
- Page 25, ligne 2, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 25, ligne 24, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 26, ligne 5, au lieu de « vivre lire » lire « vivre libre ».
- Page 27, ligne 6, au lieu de « stratégique » lire « stratégiques ».
- Page 27, ligne 13, au lieu de « l'Afrique d l'Ouest » lire « l'Afrique de l'Ouest ».
- Page 28, ligne 10, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 29, ligne 10, au lieu de « le Conseil de Sécurité » lire « le Conseil de sécurité ».
- Page 31, ligne 2, au lieu de « et qu'elles avaient leurs intérêts à sauvegarder leur position en Côte d'Ivoire » lire « et qu'elles avaient leurs intérêts à sauvegarder en Côte d'Ivoire ».
- Page 31, ligne 12, au lieu de « femme d'affaire » lire « femme d'affaires ».
- Page 32, ligne 14, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 33, ligne 5, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 38, ligne 20, ponctuation : ajout d'un point après « enquête ».
- Page 39, ligne 9, au lieu de « la Chambre préliminaires » lire « la Chambre préliminaire ».
- Page 41, ligne 2, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 41, ligne 24, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 45, ligne 4, au lieu de « du 6 octobre 2017 » lire « du 6 octobre 2017 ».
- Page 45, ligne 7, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 47, ligne 17, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 47, ligne 18, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 50, note de bas de page 161, au lieu de « secrets d'Etat » lire « secrets d'État ».

- Page 51, ligne 12, au lieu de « les juges prennent la décision » lire « les juges décident ».
- Page 52, ligne 4, au lieu de « ce que la juge » lire « Ce que la juge ».
- Page 53, ligne 10, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 53, ligne 19, ponctuation : ajout d'un point en fin de phrase.
- Page 57, ligne 6, au lieu de « Conseil de Sécurité » lire « Conseil de sécurité ».
- Page 61, ligne 8, au lieu de « Son second rôle de la Cour est préventif » lire « Le second rôle de la Cour est préventif ».
- Page 61, note de bas de page 187, au lieu de « op. cit. » lire « *op. cit.* ».
- Page 62, ligne 4, au lieu de « institutions internationale » lire « institutions internationales ».